

Petit RAPPEL

Formation obligatoire
pour les membres du
conseil d'établissement



Votre implication est

précieuse



Centre de services
scolaire de la
Beauce-Etchemin

Québec 

Bonjour,

Nous vous remercions de prendre part à la gouvernance scolaire en vous impliquant activement dans le conseil d'établissement. Votre participation est essentielle à la bonne marche de notre système éducatif et nous vous en sommes reconnaissants, d'autant plus que votre investissement se fait sur une base volontaire.

La Loi sur l'instruction publique impose une formation aux directions d'établissement scolaire et aux membres des conseils d'établissement afin de les soutenir dans l'exercice de leurs fonctions et pouvoirs.

Le comité de gouvernance et d'éthique du Centre de services scolaire de la Beauce-Etchemin doit s'assurer que tous les membres des conseils d'établissement suivent cette formation.

Si ce n'est déjà fait, nous vous rappelons de compléter cette formation disponible en ligne au :



[www.quebec.ca/education/prescolaire-primaire-et-secondaire/
gouvernance-scolaire/conseil-etablissement/formation-obligatoire](http://www.quebec.ca/education/prescolaire-primaire-et-secondaire/gouvernance-scolaire/conseil-etablissement/formation-obligatoire).

Advenant que vous n'ayez pas accès à Internet, vous pouvez vous adresser à la direction de votre établissement scolaire pour recevoir la formation en format papier.

Cordialement,
Les membres du comité de gouvernance et d'éthique

